

GLOBE PARTNER

L'assurance de voyager en toute sécurité!



ASSISTANCE ETUDIANTS

Ce qui n'est pas garanti:

Généralités

Ne sont pas couvertes les conséquences de :

- la guerre civile ou étrangère, les émeutes ou mouvements populaires;
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant de rayonnement ionisant;
- l'alcoolisme, l'ivresse, l'usage de médicaments, drogues, stupéfiants non prescrits médicalement;
- tout acte intentionnel ou inconsidéré;
- duels, paris, rixes (sauf légitime défense);
- la pratique des sports suivants: alpinisme, luge de compétition, sports aériens, scooters des mers, sports de combat, plongée sousmarine, ainsi que tous les sports pratiqués lors de compétitions ou entraînements.

Frais médicaux

Ne sont pas garantis :

- les maladies et accidents antérieurs à la souscription du contrat ainsi que leurs suites; les orthèses et prothèses; les soins dentaires (sauf en cas d'urgence ou d'accident); les frais d'optique et les soins orthoptiques; les massages et la kinésithérapie (sauf suite à un accident ayant entraîné une hospitalisation); la dermatologie; l'acupuncture;
- les traitements et soins esthétiques; les maladies mentales, la dépression nerveuse, la tentative de suicide; le sida et ses conséquences;
- les maladies sexuellement transmissibles;
- les bilans de santé, les frais de vaccination; les dépenses relatives à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et la stérilité, ainsi que celles liées à la maternité; les dépenses relatives aux cures, maisons de repos, et de rééducation;
- lors d'une hospitalisation, les frais annexes (chambre individuelle, téléviseur, téléphone...); les traitements ou dépenses médicales pratiqués par un médecin ou praticien non qualifié.

Sont également exclus tous les frais qui auraient pu être effectués au retour de l'adhérent dans son pays de résidence.

Ne sont pas non plus pris en charge les frais médicaux dispensés dans votre pays de résidence (sauf retour temporaire pour les vacances scolaires).

Cette brochure est un résumé des garanties, et la totalité des conditions peut être consultée sur le contrat.

Généralités

- ne pas avoir de handicap, d'infirmité ni de maladie chronique, et ne suivre aucun traitement médical,
- ne pas avoir, ces dernières années, interrompu mes études durant plus de 30 jours continus pour raison de santé (maladie ou accident),
- n'avoir jamais eu de problèmes cardiaques, vasculaires ou pulmonaires, subi de traitement par rayons cobalt, radium ou chimiothérapie, ou de maladies ostéoarticulaires,
- ne pas devoir à ma connaissance être hospitalisé pour examen ou traitement dans les mois qui suivent.

Je certifie que tous les renseignements ci-dessus sont exacts.

J'ai bien noté que les maladies dont la déclaration serait antérieure à la souscription ne sont pas remboursées et je reconnais avoir lu le paragraphe des exclusions.

Fait à _____ Le _____

Signature _____

précédée de la mention "lu et approuvé"

Comment avez-vous connu ASSISTANCE ETUDIANTS ?

Internet _____

Ecole _____

Affichage _____

Tract _____

Presse _____

Ambassade _____

Ami _____

Autre (à préciser) _____

Renouvellement du contrat _____

N° _____

ATTENTION : Toute fausse déclaration ou réticence entraînerait la nullité du contrat (article L113.8 du Code des Assurances).

INFORMATION ET LIBERTÉ : (loi 7817 -6.1.78) Vous pouvez demander communication et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur le fichier de la Compagnie d'Assurances.





Pourquoi s'assurer ?

Généralités

Une bonne assurance voyage est l'un des éléments déterminants pour un séjour réussi à l'étranger. En prenant en charge les désagréments qui peuvent survenir, elle vous permettra de voyager l'esprit tranquille. Pour ces raisons, Globe Partner qui depuis plus de 15 ans a déjà garanti plusieurs milliers de voyageurs dans le monde, vous propose un ensemble complet de garanties.

Nos points forts

Une souscription particulièrement simple sans questionnaire médical.

- Une garantie immédiate sans délai de carence.
- Le remboursement de vos dépenses médicales à concurrence de 100 % des frais réels, sans franchise.
- La prise en charge de votre hospitalisation dans le monde entier sur simple appel téléphonique, afin de vous éviter toute avance d'argent.

Qui peut souscrire ?

Toute personne âgée de moins de 70 ans se rendant à l'étranger.

Cotisations TTC

Résidents de l'Union Européenne.	Non-résidents de l'Union Européenne.
EUR 39/mois	EUR 79/mois

commandez gratuitement nos brochures

Lyon **04 78 28 39 56**

Paris **01 55 42 10 12**

Que garantit Globe Partner ?

Frais médicaux Maximum/personne et/an : EUR 150'000

A l'étranger :

- Chirurgie et hospitalisation 100 % des frais réels
- Consultations, pharmacie, analyses, radiographies, actes paramédicaux 100 % des frais réels
- Soins dentaires d'urgence 100 % jusqu'à EUR 300
- Soins dentaires suite à accident 100 % jusqu'à EUR 600

Dans votre pays d'origine, pendant vos retours pour vacances scolaires les mêmes garanties vous sont acquises en cas d'urgence uniquement avec un maximum de EUR 15'000. (Pour la France, les remboursements sont limités aux tarifs de convention de la Sécurité Sociale).

Assistance

- Transport médical 100 % des frais réels
- Rapatriement sanitaire 100 % des frais réels
- Présence d'un proche en cas Billet A/R + EUR 80 d'hospitalisation de plus de 6 jours par nuit (max. 8 nuits)
- Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille proche Billet A/R
- Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place 100% des frais réels
- Transmission des messages urgents 100 % des frais réels
- Frais de recherche 100 % jusqu'à EUR 3'000
- Avance de fonds en cas de vol jusqu'à EUR 700
- Assistance juridique jusqu'à EUR 3'000
- Avance sur caution pénale jusqu'à EUR 7'000
- Rapatriement du corps en cas de décès Frais réels (frais funéraires limités à EUR 1'500)

Responsabilité civile vie privée

Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour

- Dommages corporels EUR 4'575'000
- Dommages matériels EUR 76'000
- Objets confiés dans le cadre de stages EUR 11'500 Franchise EUR 80

Individuelle accidents

- Capital décès EUR 8'000
- Capital incapacité permanente totale EUR 30'500

Assurance bagages

- Pendant le trajet aller / retour EUR 1'150

Option Interruption d'Etudes

- jusqu'à EUR 15'000

Remboursement des frais d'études qui restent à votre charge en cas de rapatriement ou d'hospitalisation de plus de 45 jours consécutifs. Prise d'effet et durée de la garantie

Prise d'effet et durée de la garantie

Les garanties sont effectives le jour de la date d'effet indiqué sur votre contrat, sous réserve du paiement de la cotisation. Elles prennent fin lors de votre retour dans votre pays d'origine (sauf lors de retours temporaires pendant les congés), et au plus tard le jour de la fin de garantie indiqué sur votre contrat.

Demande d'adhésion

à remplir en majuscules

Si vous souhaitez souscrire le plan GLOBE PARTNER d'ASSISTANCE ETUDIANTS veuillez retourner ce bulletin dûment complété recto et verso, accompagné de votre règlement à l'ordre d'ASSISTANCE ETUDIANTS.

M. Mme Melle

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Nationalité _____

Adresse : N° _____ Rue Av. Bld _____

CP _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse de résidence à l'étranger: _____

Etablissement d'enseignement en France: _____

N° de Sécurité Sociale de l'adhérent ou des parents: _____

Nom de la mutuelle complémentaire: _____

Personne à contacter en France (nom, adresse et téléphone): _____

Durée de la garantie _____ à compter _____

du _____ date de retour _____

Garantie Monde entier Union Européenne

Calcul de la cotisation:

Nombre de mois _____ X EUR _____ = EUR _____

ou jusqu'à 1 semaine : 1 X EUR _____ = EUR _____

ou jusqu'à 2 semaines : 2 X EUR _____ = EUR _____

TARIFS NON CUMULABLES

Option Interruption d'Etudes:

Coût des études = _____ X 1% = _____

(cotisation minimum = EUR 50)

Total = _____

